

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

LES OBJECTIFS

- Préparer une reconversion professionnelle
- Evoluer au sein de son entreprise
- Élaborer ou vérifier un projet professionnel
- Gagner en confiance en soi
- Evaluer ses compétences

LES BENEFICIAIRES DU BILAN DE COMPÉTENCES

Pour tous, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, indépendant, vous pouvez bénéficier d'un financement pour réaliser votre bilan compétences

PRESENTATION

Stéphanie SMADJA, 10 ans d'expériences en RH et coach en accompagnement professionnel, vous accompagne lors d'entretiens individuels avec des outils de diagnostics adaptés, sur une période de 3 à 16 semaines.

La durée du bilan peut varier en fonction de vos besoins.

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

Contact : Stephanie.smadja@challengetonjob.com

+1 786 724 79 83

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

DÉROULEMENT

Le bilan de compétences se déroule en distanciel à 100% . Les rdvs se feront exclusivement par zoom/ facetime/ teams. Une plateforme est à votre disposition sur laquelle se trouve des vidéos et tout le suivi du bilan, et vos supports pédagogique pour assuré le bon déroulement de bilan.

Pour tous, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, indépendant, vous pouvez bénéficier d'un financement pour réaliser votre bilan compétences.

TARIFS

Le coût d'une évaluation des compétences s'élève à 2700 euros TTC .Il est possible de financer en plusieurs versements ou via le CPF.

LES 3 PHASES DU BILAN DE COMPETENCES

PHASE 1 : Diagnostic de la demande (durée 1h)

- Écoute et analyse de vos attentes et objectifs à court et moyen terme, reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations, de vos critères de satisfaction, présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences.
- Validation des objectifs du bilan de compétences

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

PHASE 2 : BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (durée 18H)

Module 1 (9H) : Bilan personnel

- inventaire de votre personnalité au travers des exercices de PNL et d'analyse transactionnelle , lecture human design
- Identification de vos traits de personnalités, de vos axes de développement personnel
- Quizz module 1

Module 2 (9h): Bilan professionnel

- de vos compétences
- analyse métiers en phase avec votre personnalité
- Identification et analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts professionnels.
- Quiz module 2

PHASE 3 : VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ET SYNTHÈSE DU BILAN DE COMPÉTENCES (durée 4h)

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, de déterminer ensemble les actions à poursuivre.

Module 3 : Elaboration de Votre projet professionnelle

- Lors de ces rdv nous terminerons ensemble votre plan d'action ainsi que votre retro-planning a l'égard de votre projet professionnel.
- Lors du dernier rdv de 2h, nous vous présentons et remettons la synthèse écrite de votre bilan de compétences. (Ce document est strictement confidentiel) + quizz phase 3

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Évaluation de la personnalité et des relations interpersonnelles.
- Analyse des intérêts professionnels à travers des tests : utilisation de l'outil Vocation pour identifier les zones de confort et les écarts avec les métiers.
- Exploration des valeurs, de l'identité professionnelle et de l'environnement pour définir des objectifs concrets et réalisables dans le cadre du suivi.
- Identification des domaines d'activités et des métiers en lien avec vos centres d'intérêts, aptitudes et compétences transférables.
- Mise en situation dans l'environnement socio-professionnel : information sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité, les entreprises, le marché du travail, recherche de formations, et rencontres professionnelles.
- Assistance pour la mise en place d'actions concrètes afin de valider votre projet.
- Utilisation de workbooks interactifs disponibles sur votre plateforme de formation.
- Accès à des vidéos explicatives sur la plateforme pour vous accompagner en complément des rendez-vous.
- Lecture de la charte du design humain pour une meilleure compréhension de votre fonctionnement énergétique.
- Quiz obligatoires à la fin de chaque phase pour valider les objectifs et l'intégration du module.

POSTURES UTILISEES

Challenge Ton Job s'engage à utiliser les postures suivantes dans le cadre du bilan de compétences:

- Posture d'écoute et de compréhension des besoins
- Posture d'accompagnement et de guidance
- Posture d'évaluation continue et d'amélioration
- Posture de neutralité et de bienveillance
- Posture de confidentialité et d'éthique

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

CONDITIONS DE RÉALISATION A DISTANCE

La formation en ligne repose sur une plateforme qui propose des livrets de travail et des vidéos explicatives. Les livrets de travail comprennent des lectures, des exercices et des espaces d'écriture. Ils sont téléchargeables depuis la plateforme.

Un livret d'accueil et un guide utilisateur sont également disponibles sur la plateforme.

En suivant les vidéos pas à pas et le livret, le bénéficiaire lit les textes, réalise les tests et les exercices en suivant les instructions.

Un quiz obligatoire est réalisé à la fin de chaque phase pour évaluer les compétences du bénéficiaire

MOYENS PERMETTANT DE VERIFIER L'EXECUTION DE L'ACTION ET DES RESULTATS

- Une synthèse est remise au bénéficiaire après avoir terminé le bilan de compétences.
- Le bénéficiaire remplit une attestation de présence pendant le bilan de compétences.
- À la fin de chaque phase, le bénéficiaire doit réussir un quiz obligatoire pour valider ses acquis.
- Avant chaque rendez-vous, le bénéficiaire envoie ses exercices.
- À la clôture du bilan de compétences, le bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction pour évaluer les avantages de la formation.
- Après six mois de la remise de la synthèse, le formateur recontacte le bénéficiaire pour discuter de son projet, des obstacles rencontrés et des réussites lors d'un entretien (en personne ou téléphonique).
- Une fois par an, Challenge Ton Job assure un suivi sur l'évolution des bénéficiaires des bilans de compétences en posant la question : "Qu'êtes-vous devenu ?"

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

Durée 24 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le service est accessible à tous. Les rendez-vous pour les personnes en situation de handicap se déroulent tous en visioconférence. Les besoins sont évalués lors de la fiche d'accueil envoyée au bénéficiaire et pendant l'appel de découverte.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un mail précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Un devis peut-être transmis sur demande pour les entreprises . Pour les financements CPF, les démarches sont réalisées directement sur la plateforme. La prestation, après validation de l'inscription, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

RECLAMATIONS

Le bénéficiaire peut soumettre une réclamation à tout moment durant l'évaluation des compétences en utilisant le formulaire de contact sur le site www.challengetonjob.com ou en envoyant un email à : stephanie.smadja@challengetonjob.com. L'organisme Challenge ton job s'engage à traiter la réclamation dans les 24 heures suivant sa réception, en fournissant une réponse par email ou lors d'un entretien téléphonique.

OBSERVATIONS

**Notre méthode est basée sur un travail "centré sur la personne".
Nous respectons votre personnalité, vos choix, vos critères, motivations,
besoins. Nous travaillons en démarche "miroir", en vue de vous guider vers
Votre projet.**

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

DREAM JOB ACADEMY

Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

LES OBJECTIFS

- Préparer une reconversion professionnelle
- Evoluer au sein de son entreprise
- Élaborer ou vérifier un projet professionnel
- Gagner en confiance en soi
- Evaluer ses compétences

LES BÉNÉFICIAIRES DU BILAN DE COMPÉTENCES

Pour tous, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, indépendant, vous pouvez bénéficier d'un financement pour réaliser votre bilan compétences

PRESENTATION

Stéphanie SMADJA, 10 ans d'expériences en RH et coach en accompagnement professionnel, vous accompagne lors d'entretiens individuels avec des outils de diagnostics adaptés, sur une période de 3 à 16 semaines.

La durée du bilan peut varier en fonction de vos besoins.

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

Contact :  Stephanie.smadja@challenge-tonjob.com

+1 786 724 79 83

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

DREAM JOB ACADEMY

Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

DÉROULEMENT

Le bilan de compétences se déroule en distanciel à 100% . Les rdvs avec les sous traitants se feront exclusivement par zoom/ facetime/ teams. Une plateforme est à votre disposition sur laquelle se trouve des videos et tout le suivi du bilan, et vos supports pédagogique pour assuré le bon deroulement de bilan.

Pour tous, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, indépendant, vous pouvez bénéficier d'un financement pour réaliser votre bilan compétences.

LES 3 PHASES DU BILAN DE COMPETENCES

PHASE 1 : Diagnostic de la demande (durée 2h)

- Écoute et analyse de vos attentes et objectifs à court et moyen terme, reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations, de vos critères de satisfaction, présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences.
- Validation des objectifs du bilan de compétences

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES DREAM JOB ACADEMY Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

PHASE 2 : BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (durée 14H)

Module 1 (7H) : Bilan personnel

- inventaire de votre personnalité au travers des exercices de PNL et d'analyse transactionnelle , lecture human design
- Identification de vos traits de personnalités, de vos axes de développement personnel
- quizz module 1

Module 2 (6h): Bilan professionnel

- de vos compétences
- analyse métiers en phase avec votre personnalité
- Identification et analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts professionnels.
- Quizz module 2

PHASE 3 : VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ET SYNTHÈSE DU BILAN DE COMPÉTENCES (durée 3h)

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, de déterminer ensemble les actions à poursuivre.

Module 3 : Elaboration de Votre projet professionnelle

- Lors de ces rdv nous terminerons ensemble votre plan d'action ainsi que votre retro-planning a l'égard de votre projet professionnel.
- Lors du dernier rdv de 2h, nous vous présentons et remettons la synthèse écrite de votre bilan de compétences. (Ce document est strictement confidentiel)
- Quizz module 3

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

DREAM JOB ACADEMY

Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Évaluation de la personnalité et des interactions relationnelles.
- Exploration des intérêts professionnels à travers des tests : Vocation (pour identifier les préférences et les différences avec les métiers).
- Réflexion sur les valeurs, l'identité professionnelle, l'environnement, pour définir des objectifs concrets et réalisables lors d'un accompagnement.
- Proposition de secteurs d'activité et de métiers en lien avec vos centres d'intérêt, compétences et aptitudes transférables.
- Familiarisation avec le monde professionnel (informations sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité, les entreprises, le marché du travail, recherche de formation, rencontres professionnelles).
- Assistance pour mettre en place des actions concrètes afin de valider votre projet.
- Utilisation de workbooks interactifs disponibles sur votre plateforme de formation.
- Vidéos explicatives sur la plateforme pour vous accompagner en complément des rendez-vous.
- Quiz à la fin de chaque module pour valider les acquis des bénéficiaires.

Challenge ton Job s'engage à tout mettre en œuvre pour vous garantir un bilan de qualité

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

DREAM JOB ACADEMY

Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

CONDITIONS DE RÉALISATION A DISTANCE

La formation à distance s'appuie sur une plateforme donnant accès à des workbooks et des vidéos explicatives. Ces books de travail contiennent des textes à lire, des exercices à réaliser ainsi que des espaces d'écriture. Ces books sont à télécharger sur la plateforme. Un livret d'accueil et un guide utilisateur de est mis a disposition usr la plateforme. En suivant les videosune a une et le book le(a) bénéficiaire lit les textes, réalise les tests et les exercices en suivant les consignes indiquées.

MOYENS PERMETTANT DE VERIFIER L'EXECUTION DE L'ACTION ET DES RESULTATS

- Après le bilan de compétences, une synthèse est remise au bénéficiaire.
- Pendant le bilan de compétences, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.
- À la fin du bilan de compétences, le bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction pour évaluer les avantages de la formation.
- Six mois après la remise de la synthèse, le formateur reprend contact avec le bénéficiaire pour discuter de son projet, ses obstacles et ses réussites lors d'un entretien (en personne ou par téléphone).
- Un quiz est obligatoire à la fin de chaque phase pour confirmer les acquis et les progrès.
- Une fois par an, "Challenge Ton Job" assure un suivi sur l'avenir des bénéficiaires de bilans de compétences en leur demandant : "Qu'êtes-vous devenu ?"

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES DREAM JOB ACADEMY

Durée 18 heures

Faire un Bilan de Compétences pour révéler la pépite qui est en vous !

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est accessible à tous. Les rendez-vous pour les personnes en situation de handicap sont tous réalisés en visioconférence. Les besoins sont identifiés lors de l'appel de découverte et sur la fiche d'accueil.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un mail précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Un devis peut-être transmis sur demande pour les entreprises . Pour les financements CPF, les démarches sont réalisées directement sur la plateforme. La prestation, après validation de l'inscription, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

RECLAMATIONS

Le bénéficiaire a la possibilité de faire une réclamation tout au long du bilan de compétences via le formulaire de contact du site www.challenge-ton-job.com ou par email à : stephanie.smadja@challenge-ton-job.com. L'organisme Challenge ton job s'engage à traiter la réclamation dans les 24h après réception via une réponse par email ou entretien téléphonique.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

[Thttps://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

1) **STEPHANIE SMADJA - CHALLENGE TON JOB** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11756152875 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

ci-après désigné le stagiaire.

2) Nom Prénom

Adresse:

Statut :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée **BILAN DE COMPETENCES**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de BILAN DE COMPETENCES prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Durée : 24h

Lieu de formation : En visio

Date de formation :

Article 3 : Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe. Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare est détaillé dans ce programme.

Article 4 : ENGAGEMENT DE PARTICIPATIN A L'ACTION DE FORMATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates et lieux prévus ci-dessus. au bout de 3 rdv annulés, le formateur se reserve le droit d'annuler l'action de formation

Article 5 : Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Description BILAN DE COMPETENCES

Prix 1990 euros TTC

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Article 6 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement). Le bénéficiaire(ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'engage à verser la somme due selon les modalités de paiement suivantes:

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 11 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% du total.
- Le paiement du solde, à la charge du bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement), devra être fait le lendemain du dernier jour de l'action de formation.
- Si la formation est suivie par le bénéficiaire ayant fait une demande de prise en charge via le CPF : il doit suivre la totalité de la formation auquel cas il devra payer le restant dû non payé par la caisse des dépôts.

Subrogation de paiement par : Caisse des dépôts

Article 7 : Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

Article 8 : Sanctions de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Article 9 : Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Article 10 : Dédommagement, réparation ou dédit

A compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Article 11 : Protection des données mise a disposition du beneficiaire

Tous les documents transmis et utilisés pour le beneficiaires sont la proprietés individuelles de Challenge ton Job et toute utilisation sans accord fera l'object de poursuites judiciaires

Article 12 : Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à , le

Pour le stagiaire
Fait en double exemplaire, à Paris le,

Pour l'organisme
Stephanie Smadja -Challenge Ton Job

CONVOCAATION A UNE SESSION DE BILAN DE COMPETENCES

A l'attention de :

Société:
Fonction:

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente votre participation à la session de formation suivante, à laquelle vous êtes inscrit(e) :

BILAN DE COMPETENCES

Durée : 24 heures

Du **au**

Horaires : 1^{er} RV le à 9h00

Lieu : A distance

Nom du formateur : SMADJA Stéphanie

Ref dossier :

Matériel à apporter : Connexion internet / Téléphone

Nous vous rappelons l'obligation de respecter notre règlement et nos cgv consultables ici :

En cas d'indisponibilité ou de renoncement, veuillez nous prévenir le plus rapidement possible.

Nous restons à votre disposition.

Fait en double exemplaire, à Paris le,

Pour le stagiaire

Pour l'organisme
Stephanie Smadja -Challenge Ton Job

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné (e) **Stephanie SMADJA**

Représentant legal du dispensateur de formation CHALLENGE TON JOB

Atteste que :

Madame, Monsieur,

Salarié de l'entreprise (raison sociale)

a suivi l'action de formation **BILAN DE COMPETENCES**

BILAN DE COMPETENCES

Cette formation s'est déroulée du au

Pour une durée totale de 24H

Lieu : A distance

Nom du formateur : SMADJA Stéphanie

Ref dossier :

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, j e m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à.....le,

Pour l'organisme

Stephanie Smadja -Challenge Ton Job

CONTRAT DE CONVENTION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail
Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

1) ENTRE L'ORGANISME DE FORMATION : STEPHANIE SMADJA - CHALLENGE TON JOB

enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11756152875 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

ci-après désigné le bénéficiaire

2) Nom Prénom

Adresse:

Statut :

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

Article 1 : Objet, nature et durée de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de **BILAN DE COMPÉTENCES** prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Durée : 24h

Lieu de formation : En visio

Effectif formés:

Date de formation :

Article 2 : Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe. Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare est détaillé dans ce programme.

Article 3 : ENGAGEMENT DE PARTICIPATIN A L'ACTION DE FORMATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates et lieux prévus ci-dessus.

Liste des stagiaires :

NOMS

Fonctions

Article 4 : Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Prix : 1990 euros

CONTRAT DE CONVENTION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Article 5 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire (ou du financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement).
Si la formation est suivie par le bénéficiaire ayant fait une demande de prise en charge via le CPF : il doit suivre la totalité de la formation auquel cas il devra payer le restant dû non payé par la caisse des dépôts.

Article 6 : Moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en oeuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation

Article 7 : Sanctions de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Article 8 : Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 9: Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

CONTRAT DE CONVENTION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Article 10 : PROECTION DES DONNEES MISES A DISPOSITION DU BENEFICIAIRES

Tous les documents transmis et utilisés pour le beneficiaires sont la propriétés individuelles de Challenge ton Job et toute utilisation sans accord fera l'object de poursuites judiciaires

Article 11 : Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, La Cour Suprême de l'île Maurice sera seul compétent pour régler le litige. Document réalisé en 2 exemplaires à Petite Rivière Noire, le 18 février 2021.

Pour le beneficiaire
Fait en double exemplaire, à Paris le,

Pour l'organisme
Stephanie Smadja -Challenge Ton Job

